



## Séance du conseil municipal du jeudi 18 décembre 2025

Date de convocation vendredi 12 décembre 2025

Date d'affichage : lundi 22 décembre 2025

Heure d'ouverture : 20h19

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 9

A été désigné secrétaire de séance :

M. Jean-Baptiste GARAUDEAUX,

Présents : M. Patrick LEBOSQUAIN, M. Marc LARCHEVEQUE, M. Jean-Baptiste GARAUDEAUX, M. Alexandre COUR-CHAY, Mme Nicole LE GALLO, Mme Carole PETIT-GIULIANI, Mme Vanessa MONET, M. Nicolas DECAUX,

Excusé : Mme Audrey ERNST donne pouvoir à M. Patrick LEBOSQUAIN

Absent : M. Patrick ROBERT

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à vingt heure dix-neuf, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Yville-sur-Seine, se sont réunis, de façon ordinaire, dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par M. LARCHEVEQUE Marc, Maire, conformément aux articles L.2121-7 à L.2123-21-1, et R.2122-17 à R.2122-23 du Code Général des Collectivités Locales.

### ORDRE DU JOUR

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 17 octobre 2025

Délibérations :

- Délibération n°38-2025 – prix terrains à vendre
- Délibération n°39-2025 – Subvention- demande FAA Fonctionnement
- Délibération n°40-2025 – restauration du mur – demande de subvention
- Délibération n°41-2025 – Loyer 2025 du distributeur de pains

Points divers

Séance levée : 22h49



## **Délibération N° 38-2025**

### **révision des prix des terrains**

**Vu** les articles L 2121-29 du CGCT

**Vu** les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

**Vu** le Plan local d'urbanisme de la Métropole, et notamment le classement des terrains concernés en zone UAC, zone destinée aux commerces, bureaux, activités artisanales et constructions mixtes activités / habitat

**Vu** le mandat de mise en vente signé en mars 2024 avec l'agence immobilière STRATEG IMMO, située 9 rue de la République, 76530 La Bouille

**Considérant que** les terrains communaux concernés n'ont pas trouvé acquéreur aux conditions initialement fixées

Après en avoir délibéré, le conseil municipal n'autorise pas à l'unanimité :

- La révision à la baisse du prix de vente des deux terrains, conformément aux propositions actualisées de l'agence STRATEG IMMO

## Délibération N° 39-2025

### demande de subvention au titre du fonds d'aide à l'aménagement en fonctionnement au- près de la métropole Rouen NORMANDIE

Considérant le conseil métropolitain du 21 mars 2022 a créé le Fonds d'aide à l'aménagement en fonctionnement  
 Considérant que le Fonds d'Aide à l'Aménagement en fonctionnement dit « FAA fonctionnement » a pour objectif d'alléger les charges des petites communes de la Métropole Rouen Normandie pour leurs dépenses d'entretien courant. Ce fonds est doté d'une somme de 75 000 € répartie à part égale entre les 45 communes concernées soit 1 666 € pour YVILLE SUR SEINE.  
 Considérant que cette participation financière est accordée à hauteur de 50 % des factures HT. Le versement est effectué en une seule fois pour l'année sur demande entre le 1er septembre et le 30 octobre de l'année N+1.

Il est demandé au Conseil municipal de solliciter le FAA fonctionnement de la Métropole sur les dépenses suivantes :

Montant	N° Compte	Bord	N° Pièce	Date	Nom Tiers
272,86 €	6156	6	67	Maintenance photocopieurs	06/02/2025 BUSINESS REPRO CENTRE
83,09 €	6156	6	68		06/02/2025 BUSINESS REPRO CENTRE
97,48 €	6156	10	112		25/02/2025 BUSINESS REPRO CENTRE
296,84 €	6156	29	302		26/05/2025 BUSINESS REPRO CENTRE
83,09 €	6156	47	435		29/07/2025 BUSINESS REPRO CENTRE
256,22 €	6156	47	436		29/07/2025 BUSINESS REPRO CENTRE
126,68 €	6156	57	533		29/09/2025 BUSINESS REPRO CENTRE
83,09 €	6156	63	606		07/11/2025 BUSINESS REPRO CENTRE
468,80 €	6156	63	607		07/11/2025 BUSINESS REPRO CENTRE
996,00 €	6156	2	28/29	Maintenance logiciels de la commune	14/01/2025 CERIG
90,00 €	6156	6	69		06/02/2025 CERIG
312,00 €	6156	54	511		09/09/2025 CERIG
78,00 €	6156	55	522	Réparation sono de la salle polyvalente	19/09/2025 COURTIN AUDIO
449,64 €	615221	54	510		09/09/2025 COUVERTURE AUZANNE PASCAL
498,94 €	6156	3	46		30/01/2025 CRAM SAS
392,57 €	6156	6	70	Maintenance chaudières	06/02/2025 CRAM SAS
309,48 €	6156	10	113		25/02/2025 CRAM SAS
504,43 €	6156	23	237		22/04/2025 CRAM SAS
503,02 €	6156	55	523	Réparation de la hotte de la cuisine de l'école	19/09/2025 CRAM SAS
94,62 €	6156	61	587		23/10/2025 CRAM SAS
357,34 €	615221	2	27		Remplacement éclairage hotte
340,08 €	6156	25	257	Réparation de la hotte de la cuisine de l'école	14/01/2025 HP ELEC
971,15 €	6156	29	303		06/05/2025 LANEF PRO
131,68 €	6156	2	30		26/05/2025 LANEF PRO
191,40 €	6156	16	170	Vérification des alarmes des différents bâtiments communaux, maintenances de tous les extincteurs	14/01/2025 LP SECURITE
67,55 €	6156	16	171		24/03/2025 LP SECURITE
88,44 €	6156	16	172		24/03/2025 LP SECURITE
310,30 €	6156	16	173		24/03/2025 LP SECURITE
689,96 €	6156	17	184		01/04/2025 LP SECURITE
601,96 €	6156	17	185		01/04/2025 LP SECURITE
4 980,00 €	61521	18	196		04/04/2025 PIGACHE ALAIN
174,00 €	61521	25	256	Curage des fossés	06/05/2025 PIGACHE ALAIN
372,00 €	61521	63	604		07/11/2025 SARL A C PAYSAGES
275,40 €	615221	59	560	Entretien des fossés de la seine	06/10/2025 SOCOTEC EQUIPEMENT
367,20 €	615221	59	561		06/10/2025 SOCOTEC EQUIPEMENT
482,20 €	615221	61	585		23/10/2025 SOCOTEC EQUIPEMENT

#### Plan de financement :

- FAA fonctionnement Métropole : 1 666.66 €
- Commune d'YVILLE SUR SEINE: 14 730.85 €
- TOTAL 16 397.51 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à présenter un dossier de demande de subvention à la Métropole Rouen Normandie selon le plan de financement ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents en résultant.

## Délibération N° 40-2025

### Travaux du mur de l'atelier – demande de subvention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur LARCHEVEQUE alerte le conseil municipal sur la nécessité de restaurer le mur de l'atelier communal, ce dernier s'écroule sur lui-même. Deux entreprises ont été sollicitées pour effectuer un devis

- Maçonnerie PRINTEMPS pour un total de devis de 14 013.06€
- AB Construction pour un total de devis de 24 563.98€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

- De retenir l'entreprise : Maçonnerie PRINTEMPS
- D'habiliter le Maire à signer le devis de l'entreprise
- D'habiliter le Maire afin de solliciter une demande de subvention.
- D'engager la dépense au compte 2138 Constructions - Autres constructions

## Délibération N° 41-2025

### Loyer annuel 2025 - distributeur de pains

Considérant la convention de location entre la commune et la boulangerie d'Anneville «Fournil de la Presqu'ile ».

Considérant l'utilité et l'avantage d'un distributeur de pains sur la commune.

Considérant la boulangerie la plus proche à 7 km.

Considérant la délibération n°44 -2023 fixant une redevance annuelle de 480 € TTC + 140€ de frais d'électricité.

Considérant la fermeture de la boulangerie pendant plusieurs mois durant l'année 2025 et par conséquence la non-approvisionnement de la machine à pain par la boulangerie «fournil de la presqu'ile ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- De fixer une redevance annuelle, pour l'année 2025 uniquement, à 260€.

### Points divers :

- Présentation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) par Madame LIBERGE (Métropole). Explication également du PPRI, qui constitue la principale cause de l'obligation d'élaborer le PCS. Monsieur le Maire peut le déclencher en cas de catastrophe naturelle ou industrielle. Le document est structuré en plusieurs chapitres, dont un tronc commun communal : risques et enjeux, organisation communale de crise, processus d'alerte.
- Renouvellement du contrat – vérification du paratonnerre et des cloches de l'église.
- Église : travaux sur le mur du chœur. Un rendez-vous est fixé au 7 janvier 2026 afin de déterminer s'il existe des gravures derrière le plâtre.
- Le Joleux est sous presse ; un grand merci à toutes les personnes qui ont contribué à sa rédaction.
- La Métropole a mis en place les "écluses" sur la RD45.
- Métropole / Éclairage public : malgré plusieurs relances dues à des éclairages manquants, les réparations n'ont toujours pas été effectuées.